
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Dimanche 15 Avril 1792.

ASSEMBLEE NATIONALE.

SECONDE LEGISLATURE.

Séance du Vendredi soir 13 Avril.

QUAND le feu de la sédition, du brigandage, des émeutes, des dévastations aura passé par-tout, heureux qui restera, s'il trouve de quoi vivre, & de quoi se loger. En attendant, pour peu qu'on suive les nouvelles, données à l'Assemblée, on peut voir que le sol de la France se régénère au moins par la brûlure; qu'elle offrira bientôt par-tout une nouvelle face, c'est-à-dire, à-peu-près une vraie table rase; tant on abat par-tout, tant on pille, tant on dévaste, tant on brûle, tant on saccage. Ce soir, c'est encore le tour des Départemens de l'Hérault & de l'Ardèche. Les lettres qui en arrivent, annoncent ce que dix mille autres ont déjà annoncé, troubles, séditions, ravages. Continuez, Messieurs; quand les loups auront mangé & moutons & bergers, ils finiront sans doute par se manger les uns les autres; & pour prendre la place des François révolus, les Etrangers n'auront plus qu'à entrer pour cultiver nos champs. Les cendres & le sang les rendront plus fertiles, & la régénération sera complète.

Si ces nouvelles affligent l'Assemblée, voici de quoi la consoler. Un Courier extraordinaire arrive tout suant pour lui apprendre qu'un Général mitré de la contre-révolution est partant arrêté; que M. de Castellane, Evêque de Mendes, est pris; qu'on le conduit à Orléans. Il ne restera plus qu'à montrer les armées qu'il a conduites, les têtes qu'il a coupées, les châteaux qu'il a brûlés, en restant tranquille dans le sien.

Le ci-devant Ministre de l'Intérieur, M. Cahier, s'impatiente, & prie l'Assemblée de vouloir lui rendre la liberté d'aller se promener hors de Paris, par un prompt examen des comptes de son long ministère de quarante huit jours.

Le Ministre Intérieur du jour, mandé ce matin pour répondre sur ce qu'il avoit fait pour donner du pain à la ville de Nantes, a répondu qu'il falloit permettre aux Départemens des bords de la Loire, de requérir la force des Gardes Nationales voisines pour arrêter les riverains, qui mangent le pain que l'on envoie à d'autres; qu'au reste il en

avoit fait acheter chez l'Etranger. M. François qui fait combien il est instant d'en faire arriver à Nantes, convertit en motion la demande du Ministre sur les Gardes Nationales, & veut que le Ministre revienne dans huit jours pour dire si ce pain est arrivé. Tout cela est décrété; puis l'Assemblée ordonne qu'on remettra la clef du porte-feuille de M. de Lessart, pour lever le scellé en présence de son Procureur fondé, M. Tarbé, & de M. Coulon grand Procureur de la Nation.

Dans cette Séance du soir, le règlement Militaire, proposé par M. de Narbonne, malgré bien des contradictions, a été adopté, à quelques articles près. Le Ministre des Contributions Publiques a demandé quelques explications sur sa partie: on l'a renvoyé au Comité. Le Rapporteur du Comité Militaire, a voulu charger les Commandans-Généraux de nommer des Commandans de Place, tenant lieu des Etats Majors. La préalable a écarté cette motion.

Séance du Samedi 14 Avril.

Des Citoyens de Sarrelouis, offrent une année d'avance d'impositions, se chargent de lever une Compagnie de Cavalerie pour surveiller, disent-ils, les opérations du Général la Fayette, dont ils se méfient. Mention honorable des Citoyens méfiants & envoi de leur lettre au Comité Militaire.

Un des Membres, instruit que des individus déguisés, dit-il, en Gardes Nationales, ont forcé les prisons d'Avignon, & en ont fait sortir nombre de scélérats coupables des plus grands forfaits, demande que le Ministre de l'Intérieur ait à rendre compte des moyens qu'il a pris pour remettre ces brigands la main de la Loi. La motion peut avoir quelque trait à Jourdan. De la ci-devant gauche part un ordre du jour, & de la ci-devant droite des murmures. L'Assemblée accepte la motion.

M. Garand de Coulon demande la modification de quelques articles du Code Criminel, & notamment de ceux qui concernent le droit de récuser un certain nombre de Jurés. Renvoi au Comité de Législation.

M. Cretin fait part de son travail sur les moyens de réprimer l'agiotage & de faire contribuer les

porte-feuilles. C'est encore un droit de timbre qu'il propose sur tous les billets au porteur, & les Livres de compte des Marchands, aussi bien que sur les lettres-de-change, avec un droit de timbre, à raison de 20 sous par liv. L'impression du discours, & envoi du projet au Comité des Finances.

Le Ministre de la Guerre vient dire à l'Assemblée que des gens mal instruits, ou mal intentionnés, ont répandu le bruit que les Marseillois devoient se porter d'Avignon à Lyon, & ensuite à Paris pour renverser la Constitution par l'établissement d'une vraie République. Ces bruits, dit le Ministre, sont dérisoires & destitués de fondement. — Pas tout-à-fait, lui dit quelqu'un tout bas. Le Ministre demande qu'on se repose sur le zèle des Gardes Nationales pour rétablir le calme dans le Midi. Il a besoin de Troupes de Ligne aux Frontières. C'est aux Citoyens mêmes à faire respecter la Loi dans l'intérieur. Il veut en conséquence, que la force armée de Ligne, réunie auprès d'Arles, soit envoyée plus près des ennemis du dehors.

Un Membre de la ci-devant gauche demande que la conduite du Ministre soit approuvée. La ci-devant droite murmure. M. Léopold demande qu'on attende que le Ministre ne soit plus en place pour examiner sa conduite & savoir s'il mérite éloge ou blâme.

M. Guadet répond que l'Assemblée avoit jugé nécessaire de réunir une force armée considérable lorsque la Ville d'Arles se trouvoit en état de révolte. « Maintenant, nous dit-il, les choses ont changé; cette Ville est au pouvoir des patriotes, l'aristocratie est aux abois dans Avignon. D'ailleurs, on pourroit, si cela redevient nécessaire, détacher du Corps d'armée quelques Soldats de ligne par pelotons ou par divisions, vers les lieux où il existera des troubles ». Quelques murmures, ou plutôt quelques rires moqueurs s'élèvent vers la ci-devant droite. « Je ne vois pas, dit M. Guadet, ce que j'ai dit de si risible. — Ce que vous dites, répond M. Gentil, doit exciter l'indignation, & non pas la risée. — A l'ordre M. Gentil, à l'ordre; crie toute la gauche. M. Gentil court à la Tribune: « Comment peut-on entendre sans indignation le changement dont a parlé M. Guadet. Les choses ont changé en effet d'une belle manière. Les châteaux sont brûlés; les brigands déchainés. — A l'ordre encore, à l'ordre M. Gentil — à l'ordre, lui dit sur-tout M. Couthon; car ce M. Gentil ne cesse d'interrompre les Orateurs d'une manière indécente. — Eh, Messieurs, mettons-nous tous à l'ordre, nous-mêmes, reprend un Membre de la ci-devant droite, la France est scandalisée de nos débats depuis assez long-temps. — M. le Président, dit une voix de la ci-devant gauche, vous ne faites pas votre devoir. Je demande que l'Assemblée décide si M. Dorizy ne doit pas quitter le fauteuil pour faire place au Vice-Président; & les Tribunes d'applaudir, & M. le Président de s'excuser, de dire: « avec pareil tumulte, comment puis-je, Messieurs, distinguer toutes les motions? » Et là dessus, aux voix pour favoir, si M. Gentil sera rappelé à l'ordre avec infertion dans le Procès-verbal. On décide que oui. M. Gentil, dit le Président, je vous rap-

pelle à l'ordre. — Au nom de l'Assemblée, dit M. Lacroix. — Au nom de l'Assemblée dit le Président, & puis on rit du Président & de l'ordre.

M. Guadet, après cette satisfaction, opine pour le renvoi de la demande du Ministre au Comité Militaire & à celui des Douze, & l'opinion est adoptée.

M. Reboul au nom du Comité des Monnoies, fait un Rapport sur leur fabrication. Quelques-uns des articles proposés sont décrétés sur-le-champ & d'autres renvoyés.

M. Dumouriez informe l'Assemblée que M. de Noailles, Ambassadeur à Vienne, a renvoyé les dernières Dépêches du Ministre, n'ayant pas jugé à propos de les communiquer. Vite un Décret d'accusation contre M. de Noailles. Le Ministre d'ailleurs regarde la guerre comme très-prochaine. *A demain les détails.*

LIVRES NOUVEAUX.

Exposé sincère de la situation des Catholiques-Romains dans la ville de Luçon, Département de la Vendée. 12 pages, in-8°.

Le Cri de la France désolée, ou Paraphrase très-littérale du Pseaume LXVIII. 12 pages in-8°.

Projet de pétition pour les Citoyens de la ville de Boulogne-sur-Mer. 24 pages in-8°.

Ces trois Brochures, très-intéressantes, très-bien écrites, se trouvent chez *Guerbart*, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine, Hôtel de Genlis, no. 92.

M É L A N G E S.

LES lettres de Vienne, du 30 Mars, apprennent, que M. de Noailles, notre Ambassadeur auprès de cette Cour, a renvoyé tous ses domestiques, & qu'il veut se retirer en Italie.

On voit dans les lettres de Ratisbonne du 28 Mars, que le Roi de Prusse a fait désavouer par son Ambassadeur à la Diète, les violences qui peuvent être commises, en son nom, lors de sa prise de possession des Marggraviats d'Anspach & Bareith; il déclare qu'il ne veut point faire naître d'anciennes prétentions; & que ceux qui pourroient avoir éprouvé quelque tort, peuvent demander dédommagement & réparation à M. Hardemberg, son Ministre à Anspach, ou à lui-même, si le Ministre ne peut les satisfaire.

L'Impératrice de Russie qui veut avoir des droits à tous les genres d'immortalités, en acquiert, sur-tout, à la reconnaissance éternelle des malheureuses victimes de la persécution Françoisse, la plus affreuse, la plus cruelle dont les Annales de l'Eglise fassent mention, sous les tyrans mêmes les plus barbares & sanguinaires. Voici ce qu'on écrit de Pétesbourg, en date du 8 Mars. « Depuis deux ans, nous voyons abonder une grande partie du Clergé François émigrés, Moines & autres. L'Impératrice les accueille avec bonté: elle a accordé une prédilection toute particulière aux Bénédictins de Bordeaux. Ils sont venus lui peindre leur situation déplorable & implorer son assistance. Catherine leur a répondu qu'elle recevroit avec plaisir dans ses Etats, des

hommes qui avoient illustré la France. Elle leur a témoigné qu'ils ne devoient attendre de la part des Russes qu'estime & reconnoissance. Elle a en même temps ordonné à tous les Gouverneurs des Frontières, de les recevoir & de leur fournir de quoi faire le voyage à Tauride, province de la Mer Noire. Après avoir joui ici de l'accueil favorable de notre Souveraine, ils sont partis pour prendre possession des terres qu'elle a cédées aux Catholiques de tous les pays. On compte déjà un grand nombre de familles qui s'y sont établies. Le Gouvernement a tout prévu pour que rien ne leur manque. Les Payfans de cette contrée sont la plupart Italiens & Polonois; ils composoient autrefois la province de Mohilow. L'Archevêque résidera toujours dans cette dernière ville, comme se trouvant plus à la proximité de la Capitale de l'Empire.

On est bien loin en France de ces principes de tolérance & d'humanité. Voici ce qu'on nous écrivoit avant-hier.

« L'histoire de nos malheurs est pour apprendre à nos neveux qu'il n'y a aucun point de la France, que le système impie de nos Révolutionnaires ait épargné. Je vous prie, en conséquence d'insérer dans un de vos plus prochains numéros, les détails suivans qui me sont venus du Département de l'île & Vilaine, & que vous n'avez point encore donné. On ne doit pas le croire exempt de la contagion universelle. Le nombre des jureurs a été très-peu nombreux dans le Diocèse de Rennes, aussi il a été impossible de faire les remplacements de tous les Recteurs demeurés fidèles à l'Eglise. Les précautions qu'on avoit prises de mettre des intrus dans les Paroisses des Villes, & dans celles de la Campagne que l'on jugeoit plus considérables, n'ont servi qu'à donner plus d'ardeur aux vrais Catholiques à chercher chez leurs voisins les secours spirituels qu'ils ne pouvoient trouver chez eux. Ce courage a irrité les constitutionnels; & de-là, vers la mi-Carême, s'est élevée une persécution des plus violentes. Des brigands, sous l'habit de Gardes Nationales, se sont répandus dans les Paroisses qui n'avoient point subi de remplacement, ont chassé les Prêtres Catholiques, ont fermé les Eglises, en ont *pausé* les portes, ont brisé les meubles de plusieurs Presbytères, & pour punir les malheureux Habitans de ne pas approuver ces horreurs, ils se sont répandus dans les fermes, y ont vécu à discrétion, & dissipé ce qu'ils n'ont pu consommer. Un détachement de Dragons, cantonné à Rennes, Chef-lieu du Département fut envoyé pour arrêter ces désordres; mais la Garde Nationale de Vitré, Chef-lieu du District, où ils se passoient, le empêcha de continuer leur marche; & afin de prouver aux Corps Administratifs qu'ils entendoient mal les affaires, cette même Garde fut elle-même fermer les Eglises Catholiques des environs que les brigands n'avoient pas encore visitées.

» Il restoit à Vitré quelques Prêtres Catholiques, les uns infirmes, les autres attachés aux deux Hôpitaux & à trois Communautés de filles; la Garde jugea à-propos de s'en défaire & en même temps de tous les jeunes Ecclésiastiques qui ne sont pas

Prêtres & ne suivent pas les intrus. Cette opération eût lieu le Dimanche de la Passion. Tous furent mis en fuite. On n'épargna pas même des vieillards de soixante-dix & quatre-vingt ans. Ainsi cette Ville peuplée de plus de quinze-mille âmes, se trouve réduite à quatre Prêtres jureurs; deux Hôpitaux, trois Communautés de filles, fort nombreuses, sont restés sans secours spirituels d'aucune espèce. On a poussé la barbarie jusqu'à vouloir faire partir un malheureux goutteux, cloué à son grabat, qui n'a évité ce traitement que par la résolution qu'il a montré de se laisser tuer plutôt que de quitter la chambre où il souffre depuis si long-temps.

» Cependant il y a dans cette Ville une administration de District, un Tribunal composé de cinq Juges, une Municipalité, une brigade de Gendarmerie Nationale, deux Juges de Paix; tous ces gens ont juré de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution, qui met sous la sauvegarde de la Loi, la Liberté, la sûreté & les propriétés des Citoyens. Ils voient de sang froid ce brigandage ».

Avant-hier au soir les groupes au Palais-Royal & aux Tuileries, étoient très-multipliés. Ils s'entretenoient tous, dans ces deux endroits, de M. de la Fayette. Les Jacobins ont sans doute, dans ce moment, quelque intérêt particulier à le perdre. Ce sont leurs émissaires qui ont presque tous eu la parole dans ces groupes; & c'étoient dans leurs Brochures contre M. de la Fayette les mêmes injures, les mêmes inculpations, les mêmes propos dont M. Robespierre a fait retentir, l'autre jour, la Tribune des Jacobins. — J'y vois clair, disoit un de ces *sans-culottes* harangueurs, depuis l'affaire du Champs de Mars. Il y a fait verser notre sang. Où a-t-il fait pareille boucherie d'Aristocrates? — Allons donc, repliquoit un Garçon Limonadier, c'est affreux de sa part, de n'avoir pas fait égorger tous ces beaux Messieurs-là, après qu'il vous les a laissés plumer tant que vous avez voulu. — Je n'entends pas tout cela, s'écrioit un grand homme avec le costume des Matelots des ports de la Méditerranée, (il y en avoit ce jour-là, par parenthèse, plus d'une trentaine, avec cet accoutrement, au Palais-Royal) je n'entends pas cela; mais mon opinion est que M. de la Fayette est un traître. — Tel est l'échantillon des gentillesse qu'on débitoit contre le *Grand Dormeur* dans les nuits des 5 & 6 Octobre 1789. Qu'aura-t-il donc gagné à prêcher l'insurrection comme le plus saint des devoirs, & à l'applaudir par sa présence & ses conseils? Il lui reste sans doute, de pouvoir dire, avec Tacite: « *L'éclat même de la vertu, irrite les méchans, parce qu'elle les démasque & les condamne: etiam gloria ac virtus insidiosos habent, ut nimis ex propinquo diversa arguens* ».

Il est vrai que la vertu d'un simple rebelle est prodigieusement exigeante. Tel qui croit pouvoir apaiser ses fureurs, en lui permettant quelques exploisions, ne réfléchit pas qu'il ne fait qu'aiguiser son appétit. M. de la Fayette & toutes ses révérences au Peuple, M. de la Fayette & toutes ses complaisances pour le Peuple, M. de la Fayette

& tout son art d'excuser le Peuple, n'est plus aujourd'hui qu'un Chef de Révolution de très-mince accabit. Il ne suffit plus de montrer le chemin de la révolte, & d'y guider les pas incertains & timides d'un Peuple crédule, il faut à présent des héros dignes d'y figurer avec audace & de tout entreprendre. Aussi les factieux proposent-ils aujourd'hui, à la vénération publique, les Galériens de Châteauneuf. Les Jourdan, les Duprat, les Mainville, ces exécrables bourreaux du Comtat, sont actuellement promenés en triomphe dans les Provinces Méridionales, tandis que les Chefs des Autorités constitutionnelles de ces pays sont mandés à la Barre, & y paroissent dans l'attitude des supplians. On renouvelle à présent à Avignon & dans tout le Comtat, les atrocités qui ont déjà fait frémir d'horreur toute l'Europe. Ce malheureux pays est aujourd'hui plongé dans un tel excès de douleur, que ni les hommes les plus insensibles, ni les animaux même ne paroissent pas y pouvoir résister. *Tantus enim illorum temporum dolor inustus est civitati, ut jam ista non modo homines, sed ne pecudes quidem mihi passura esse videantur.* (Cic. II Catilin.).

C'est le 4 de ce mois que Jourdan-le-Coupe-Tête & ses complices ont été mis en liberté par une centaine de Gardes Nationales de Nîmes & de Montpellier. Dans la nuit précédente, il a été commis plusieurs vols avec effraction. On a laissé abattre partie des murs de la ville & dégrader tous les édifices publics. On en a arraché toutes les armoiries de France. On a laissé insulte publiquement les Citoyens paisibles. Les Gardes Nationales ne paroissent donc être venus que pour favoriser l'enlèvement des prisonniers. On attend les Marseillois qui doivent revenir d'Arles avec Jourdan, pour couronner le crime de ce monstre & de ses complices, en les faisant nommer dans toutes les places de l'Administration. Tels sont les maux auxquels la France est en proie, & qui menacent toute l'Europe, si on ne voit bientôt changer la politique de ces Princes, dont, suivant l'expression énergique d'un de nos plus Grands Hommes d'Etat; *on ne peut obtenir ni un NON de leur courage, ni un OUI de leur faiblesse.*

Les Jacobins & les philosophistes se réjouissent du renvoi de Florida-Blanca & de la promotion de M. le Comte d'Aranda. Ils regardent celui-ci comme l'ennemi du Clergé, & le meilleur intermédiaire qu'ils puissent avoir pour faire prendre leurs principes démocratiques en Espagne. Ils sont déjà persuadés que le rappel de Don Domingo d'Yriarte, Secrétaire d'Ambassade à Paris, pour lui donner la place de Chef du Bureau des Affaires Etrangères, est du meilleur augure pour eux.

Mercredi après-midi, M^{me} Elisabeth étoit allée se promener au bois de Boulogne. Comme elle passoit dans la route des maronniers, le cheval d'un homme qui s'y promenoit s'est cabré, & a jetté à dix pas de lui son Cavalier, qui est tombé sous la grande

roue de la voiture, sans que le Cocher ait eu le temps d'arrêter les chevaux. La roue lui a passé sur la tête. M^{me} Elisabeth s'est trouvée mal; revenue à elle, elle s'est occupée de faire donner les secours les plus prompts à ce malheureux qui respiroit encore, & n'a voulu quitter le bois de Boulogne qu'après s'être assurée que rien de ce qui étoit possible ne seroit épargné. Elle a laissé auprès du blessé plusieurs personnes de sa suite, & l'Officier de la Garde Nationale qui l'accompagnoit. M. Loustouneau, premier Chirurgien du Roi, s'est transporté sur le champ; mais tous les secours de l'art ont été inutiles; le blessé est mort dans la nuit.

Ce malheureux homme se nomme Croizé, il avoit été employé dans les cuisines de la Reine, & l'on assure qu'il n'avoit ni femme ni enfans.

DU 14 AVRIL 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.
Six derniers mois de 1791. Lettre I. L.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 32.	Cadix, 25 liv. 5f.
Hambourg, 312.	Gênes, 160.
Londres, 18.	Livourne, 170.
Madrid, 25 liv. 5 f.	Lyon, P. Paques 1½ p

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2180.
Portion de 1600 liv.....	1410.
Portion de 312 liv 10 f.....	285.
Portion de 100 liv.....
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....
— Sorties.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	435.
Empr de Déc. 1782, Quit. de fin.....	5½. 1. 1½ p.
— Sorties.....
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784.....	4½. 4. 1 b.
— Sorties.....
Emprunt de 80 millions avec Bulletins.....
Sans Bulletin.....	9. 5½. 3. 6.
— Sorti en viager.....	8b.

Action nouv. des Indes.....	1210. 12. 20. 22.
Caisse d'Escompte.....	3765. 80. 5805.
Demi-Caisse.....	1905.
Quittance des Eaux de Paris.....
Empr. de 80 millions. Août 1789.....	1½. 1. 1½ p.
Affurance contre les Incendies..	463. 62. 65. 67. 66.
Affurance à vie.....	532. 42. 45. 40.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 14 Avril.

Il faut la somme de 156 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis d'or, pour des assignats, coûtent 15 l. 10 f.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI rue Tavarne, n° 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 25 liv. pour Paris, & 32 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province, rendu port franc.